

République Française

**Département des Alpes-de-
Haute-Provence**

**Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Municipal**

Commune de Barcelonnette

Séance du 7 février 2023

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	14	16

Numéro de délibération : 2023 / 12

**Date de convocation
30 janvier 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du trente janvier deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

Étaient Présents :

M. Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Florence ALLEMANDI, M. Miguel ORTUNO, Mme Rolande JACQUES, M. Joseph GARCIN, M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD, M. Pierre MAILLARD, Mme Fabienne BANCILLON-BOE, Mme Florence JOUVENT, M. Yves BAUDRY, Mme Patricia DOMANGE, Mme Sabine BLATTMANN (à partir de 18h42)

Absent excusé ayant donné procuration :

Mme Clarisse BALLADUR à Mme Florence ALLEMANDI, Mme Chantal BONAGLIA à M. Joseph GARCIN

Absents excusés :

Mme Karine BENEDETTO M. Frédéric MAURIN M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Jean-Claude DABROWSKI, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA, M. Christophe PICHET

Madame Florence ALLEMANDI a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Objet : Avenant n°1 au bulletin de membre partenaire à l'association Mercantour Ecotourisme

Rapporteur : Monsieur Yvan BOUGUYON

La commune est adhérente depuis 2020 à l'association Mercantour Écotourisme qui œuvre en faveur d'une politique de développement d'un tourisme durable selon les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Jusqu'à présent, les communes membres partenaires à voix consultative étaient exemptés d'adhésion.

Depuis la dernière Assemblée Générale du 5 janvier 2023, les communes membres partenaires à voix consultative doivent désormais s'acquitter d'une cotisation annuelle de 100 Euros. Un avenant n°1 est proposé à la signature de Madame le Maire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le bulletin de partenariat 2020 ;

VU l'appel à cotisation ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Barcelonnette de poursuivre le partenariat avec l'Association Mercantour Écotourisme

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 16 voix « Pour », 0 « contre et 0 « abstention »

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1^{er}

D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au bulletin de membre partenaire à l'association Mercantour Tourisme, annexé à la présente ;

Article 2

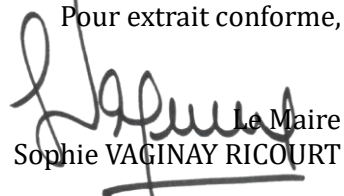
De dire que cette somme sera inscrite aux dépenses de la commune.

Article 3

De dire que le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECAT 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,


Le Maire
Sophie VAGINAY RICOURT